

CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

Introduction

Si tu lis cette introduction, c'est que tu t'apprêtes sûrement à rejoindre notre communauté.

Alors, avant d'aller plus loin, qu'est-ce qu'une communauté ?

Une communauté est un groupe social dont les membres vivent ensemble, ont des

biens ou des intérêts communs... Elle est fondée sur une croyance commune, des idées communes, quelque chose de commun.

Même si notre communauté pourrait simplement être fondée sur l'intérêt commun de faire rayonner son activité professionnelle et développer le chiffre d'affaires de chaque adhérent, elle ne pourrait exister et perdurer sans un partage de valeurs...

Alors, quelles sont ces valeurs ?

Notre communauté trouve son fondement sur trois valeurs fondamentales que sont : l'engagement, l'authenticité et l'humilité...

- Pourquoi l'engagement ? Parce que sans engagement, c'est se lancer sans quête et sans trouver de sens dans son action.
- Pourquoi l'authenticité ? Parce qu'il est primordial d'être et de rester soi-même en toutes circonstances.
- Pourquoi le partage ? Parce qu'il a de nombreuses vertus : il renforce la cohésion d'équipe, cultive la convivialité, favorise la communication et créer un climat de confiance.

En privilégiant ces trois valeurs, nous ne souhaitons pas écarter toutes celles qui nous tiennent à cœur et qui en sont un parfait prolongement : le respect, l'humilité, l'entraide, le savoir-vivre, le savoir-être, la loyauté, La tolérance, la confiance... et la bienveillance dont nous avons trop entendu parler ces dernières années...

Songer à nous rejoindre, c'est être parfaitement en phase avec toutes ces valeurs, sans exception... A défaut, il sera facile de trouver un autre réseau dans la multitude d'offre qui existe sur le marché.

Intégrer notre communauté sans partager ces valeurs ou sans une réelle volonté de faire les faire vivre à sa façon, c'est prendre le risque de ne pas trouver sa place et de constater nombre de désillusions.

Quelles seraient ces désillusions ?

- Celle de penser que les résultats seront palpables dès les premières semaines d'adhésion...
- Celle de penser qu'une place est acquise et qu'elle ne doit pas se mériter...
- Celle de penser que la confiance et un réseau de qualité s'acquièrent en un claquement de doigt, sans faire soi-même ses preuves...
- Celle de penser qu'il suffit de réserver l'exclusivité de son métier au sein d'un club et de s'asseoir pour que la reconnaissance et la réussite soit au rendez-vous...
- Celle de penser qu'un manque d'assiduité, de ponctualité, d'intérêt pour l'autre, de gratitude pour une recommandation reçue, d'engagement au sens large n'a aucune conséquence sur l'image que l'on renvoie...

Et quand on s'engage sur le plan humain et professionnel dans cette aventure, qu'est-ce que l'on trouve ?

Autant de commerciaux potentiels que de contacts convaincus par le sérieux et les qualités humaines de l'adhérent... Car on ne le répètera jamais assez : on recommande une personne bien plus facilement qu'une entreprise... !

On y trouve également des partenaires professionnels de qualité, les conserver dans le temps et continuer à partager des échanges sur la durée, même bien après que l'aventure au sein de la communauté soit terminée. Savoir s'entourer, c'est la clé de la réussite pour créer et pérenniser son activité dans le temps.

Cerise sur le gâteau : on y trouve aussi des copains, des amis, et parfois plus si affinité... !

Tu y trouveras un grand nombre de réponses professionnelles et personnelles, parce qu'il y a autant de membres autour de la table que de compétences, de savoir, et de vécu...

En résumé, adhérer à nos valeurs, c'est adhérer à une grande famille.

Alors, maintenant que nous t'avons dressé un résumé de cette aventure, es-tu prêt à t'engager et à faire vivre ces valeurs avec nous ?

Si non : bonne nouvelle, tu n'auras pas plus de lecture que cette introduction

Si oui : tu as un peu plus de lecture que si tu avais dit non, mais ton engagement commence ici !

1) Qui sommes-nous ?

Territoire d'Entrepreneurs est une SARL basée dont le siège social est situé au 2 Avenue de l'Ellipse, ZA Technoparc 33470 LE TEICH.

Son objet social :

- Créer et développer des clubs d'affaires proposant une exclusivité du métier et une application mobile régissant tous les échanges de business constatés
- Proposer des formations certifiantes ou non aux créateurs d'entreprises, dirigeants et indépendants souhaitant évoluer par le biais de parcours de formations ou de formations à la carte.

- Créer du lien entre les acteurs économiques locaux de chaque territoire par le biais d'un système de géolocalisation via son application mobile.

2) Qu'est-ce qu'un club d'affaires ?

Un club d'affaires est un regroupement d'entrepreneurs et de professionnels partageant un ou plusieurs intérêts communs. Il permet aux différents participants de se rencontrer, à intervalles réguliers, et de trouver des possibilités de travail en commun afin de développer leurs activités respectives.

Pour un entrepreneur, appartenir à un club d'affaires est l'occasion :

- De créer des synergies avec d'autres indépendants
- De partager des idées
- De développer de nouveaux partenariats
- D'élargir son cercle de contact
- D'accéder à des ressources précieuses
- Trouver des nouveaux clients et développer son chiffre d'affaires

Territorialité : France et DOM-TOM

3) Quand ?

La périodicité de nos réunions pour les clubs d'affaires : un jour prédéterminé du lundi au vendredi, tous les quinze jours (exemple : un mardi sur deux).

Horaires des réunions pour les clubs d'affaires :

- Soit en format petit déjeuner, le matin, arrivée à 7h et démarrage de la réunion à 7h30 jusqu'à 9h.
- Soit en format déjeuner, le midi, arrivée à 11h et démarrage de la réunion à 11h30 jusqu'à 13h suivie d'un déjeuner jusqu'à 14h.

Concernant les nouvelles adhésions et les renouvellements, obligation d'assister à une demi-journée par an de 9h à 11h au plus tard dans le mois qui suit l'adhésion ou le renouvellement.

Territoire d'Entrepreneurs ferme ses portes chaque année, du 01/08 au 31/08 et entre le 25/12 et le 01/01 : de ce fait, aucune réunion ni évènement ne sont prévus.

4) Où ?

Les réunions des clubs d'affaires peuvent se dérouler au sein des établissements suivants :

Restaurants, hôtels, ou tout autre lieu permettant d'accueillir les adhérents dans un cadre agréable, confortable et confidentiel.

Le lieu d'accueil doit :

- Soit être mis à disposition en exclusivité au club.
- Soit disposer obligatoirement d'une salle indépendante sans surcoût pour Territoire d'Entrepreneurs.

Territoire d'Entrepreneurs prévoit tout le matériel nécessaire au bon déroulement de la réunion (vidéoprojecteur, écran de projection...)

5) Comment fonctionnent les clubs d'affaires ?

Tel un écosystème, ils sont autonomes et peuvent évoluer en parfaite synergie avec les autres clubs Territoires d'Entrepreneurs par le biais de l'application mobile, du site internet ou lors d'évènements ouverts.

Il est établi que l'ouverture d'un club est envisageable à partir d'un nombre minimal de 12 adhérents.

6) Comment fonctionnent les formations ?

En tant qu'organisme de formation, Territoire d'Entrepreneurs propose plusieurs programmes de formation, qui évolueront au fil du temps et des besoins des stagiaires.

Ces formations n'entrent pas dans le cadre de l'adhésion à un club d'affaires et feront l'objet d'une facturation dissociée.

Territoire d'Entrepreneurs se réserve le droit de proposer ses formations au sein de chaque club d'affaires afin d'accompagner l'adhérent à développer ses compétences.

L'adhérent n'a aucune obligation de suivre les formations proposées.

Ces formations porteront sur les thèmes suivants :

- Développement commercial
- Webmarketing
- Leadership
- Management
- Gestion d'entreprise
- RH
- Création/reprise d'une entreprise
- Toute autre thème de formation pouvant concourir à la réussite des entrepreneurs...

Format des formations :

Les formations peuvent être proposées sous plusieurs formats en fonction des thèmes et du contenu de chacune de ces dernières : 2h, demi-journée, journée...

7) Nos valeurs et celles de nos adhérents

Comme précisé en introduction, la communauté Territoire d'Entrepreneurs trouve son fondement sur trois valeurs fondamentales : l'engagement, l'authenticité et le partage.

En privilégiant ces trois valeurs, nous ne souhaitons pas écarter toutes celles qui nous tiennent à cœur et qui en sont un parfait prolongement : le respect, la proximité, la rigueur, l'humilité, l'entraide, le savoir-vivre, le savoir-être, la loyauté, la tolérance, la confiance, la confidentialité... et la bienveillance.

Il nous paraît également primordial d'évoluer sur un modèle 100% digital afin de limiter l'impact écologique de notre activité. Nous tenons formellement à ce qu'aucun support papier ne soit utilisé pour promouvoir la marque Territoire d'Entrepreneurs.

8) Nos engagements

- Proposer un **concept, une méthode innovante**
- Préserver l'**exclusivité du métier** dans chaque club
- Fournir un **site internet et une application** de qualité, et à jour.
- Donner de la **visibilité : au grand public** via le site internet **et aux adhérents** via l'application
- **Mettre en lien les adhérents** grâce à l'application
- Un **espace adhérent** accessible sur mobile via l'application, ainsi qu'un annuaire disponible via le site internet
- Afficher et **communiquer les chiffres relatifs au business échangé** à jour
- **Favoriser la réussite** en accompagnant les adhérents pour développer leurs activités et la pérenniser
- Développer les **compétences** par le biais de **formations de qualité**
- Accès à **des ateliers**
- Impliquer tous les adhérents et créer **une cohésion d'équipe**
- Une **forte communication** interne grâce aux différents canaux tels que les groupes WhatsApp et la messagerie sur l'intranet
- **Présenter des réunions** qui tiennent dans le **timing**
- Faire véhiculer les **valeurs**
- Bien **accueillir nos invités**

9) Les engagements de nos adhérents

En intégrant un club d'affaires, comme pour assurer tout rendez-vous professionnel, chaque adhérent(e) s'engage à :

- Faire preuve d'un bon état d'esprit en toutes circonstances
- Être assidu en étant présent à chaque réunion, du début de son adhésion à la fin de son adhésion.
- Se faire remplacer par toute personne en mesure de présenter sa personne et son activité s'il ne peut être présent
- Être ponctuel à chaque réunion
- Ne pas prévenir de ses absences ou de son retard sur les groupes whatsapp mais en direct auprès des ambassadeurs et de l'équipe qualité.
- Être à jour de sa cotisation lorsqu'il se présente en réunion
- S'intéresser aux autres et à aller vers eux
- Faire remonter aux ambassadeurs et à l'équipe de pilotage et de décision toute information sur le mauvais traitement d'une recommandation par un adhérent dans les plus brefs délais
- Réaliser des présentations de qualité et différenciantes à chaque réunion afin de favoriser l'écoute des co-membres et des invités
- Préparer en amont de la réunion sa présentation courte en fonction des thématiques proposées par les ambassadeurs.
- Assister aux réunions du début à la fin (pas de départ anticipé)
- Insérer les échanges business envoyés et reçus dans l'application mobile
- Être toujours reconnaissant pour les recommandations reçues
- Tenir informé(e) le/la recommandant(e)
- Tenir le timing de chaque prise de parole afin de préserver l'équité entre chaque adhérent et de préserver la qualité des réunions.
- Favoriser l'entraide
- Partager et bien délimiter son métier et son champ d'action au sein du club
- Ne pas aborder une activité qui n'entre pas dans le champ d'action prédéfini
- Ne pas adhérer à un autre club d'affaires (une personne = un réseau = un club)
- Limiter l'usage du téléphone

10) L'adhésion

Avant d'adhérer, toute nouvelle personne doit assister à :

- Une ou deux réunion(s) du club visé (petit-déjeuner ou déjeuner)
- Un p'tit déj de présentation du concept, des règles de la communauté, ainsi que des clés pour bien démarrer et performer au sein du club.

Son adhésion doit être validée par le ou les ambassadeurs ainsi que la majorité de l'équipe de pilotage et de décision.

10) L'adhésion

Avant d'adhérer, toute nouvelle personne doit assister à :

- Une ou deux réunion(s) du club visé (petit-déjeuner ou déjeuner)
- Un p'tit déj de présentation du concept, des règles de la communauté, ainsi que des clés pour bien démarrer et performer au sein du club.

Son adhésion doit être validée par le ou les ambassadeurs ainsi que la majorité de l'équipe de pilotage et de décision.

Afin de valider définitivement son adhésion, le nouvel adhérent doit fournir un dossier complet réunissant les pièces suivantes :

- Adhésion digitale validée
- Cotisation à jour de règlement
- Kbis
- RC Pro / RC Décennale
- ORIAS pour les professionnels assujettis
- Logo de l'entreprise
- Photo professionnelle

En l'absence d'une ou plusieurs de ces pièces, l'adhésion peut être remise en question voir annulée et classée sans suite sans obligation de remboursement.

Concernant la durée de l'adhésion, elle court pour une durée d'un an de date à date, donc par année glissante au 01 du mois entamé (et non pas année civile du 01/01 au 31/12).

La durée d'adhésion ne prend pas en compte les 2 réunions réalisées en tant qu'invité.

Il est précisé que toute cotisation versée est considérée comme acquise. Territoire d'Entrepreneurs n'a aucune obligation de remboursement en cas de départ anticipé de l'adhérent, et ce, quel qu'en soit le motif.

Territoire d'Entrepreneurs se réserve le droit revoir les tarifs à tout moment moyennement un préavis d'un mois. Les nouveaux tarifs seront valables tant pour les nouvelles adhésions que pour les renouvellements.

11) Cotisation

Lors d'une nouvelle adhésion ou d'un renouvellement, il est proposé un règlement en une ou plusieurs fois avec des frais de fractionnement.

Les tarifs peuvent être modifiés à tout moment par Territoire d'Entrepreneurs.

11) Renouvellement de l'adhésion

Le renouvellement d'un adhérent n'est jamais acquis et ne fait pas l'objet d'une reconduction tacite. Il doit faire l'objet d'un échange entre les organes désignés à cet effet. Il entraîne la complétude d'une nouvelle demande d'adhésion et le règlement d'une nouvelle cotisation pour l'année entière.

12) Caractère professionnel

Les clubs Territoires d'Entrepreneurs s'adresse à des professionnels indépendants ou salariés : ces derniers, lors d'une adhésion ou d'un renouvellement, doivent être en mesure de remettre un kbis à jour et une attestation d'assurance RC Pro ou RC Décennale et ORIAS pour les professionnels assujettis à cette obligation.

13) Exclusivité du métier

En adhérant, chaque adhérent bénéficie d'une exclusivité au sein du club : celle d'être le seul intervenant à pouvoir présenter son métier lors de ses présentations courtes, présentations longues, et échanges verbaux au sein du club avec les adhérents et invités.

Cette exclusivité est valable pendant un an ou pendant toute la durée de l'adhésion et perd ses effets dès le dernier jour de l'année d'adhésion.

Lors de son intégration ou de son renouvellement, il convient pour l'adhérent de bien délimiter l'étendue du métier qu'il représente et rien de plus afin d'éviter tout éventuel conflit au sein du club. Cette limitation doit être raisonnablement limitée afin de ne pouvoir empêcher un autre membre d'intégrer le club.

Chaque adhérent devra se limiter à une seule activité prévue par la liste non exhaustive mise à disposition par Territoire d'Entrepreneurs.

L'adhérent ne pourra pas évoquer un sujet qui ne rentre pas dans le champ d'application réservé au sein du club, sauf en cas d'accord :

- De l'adhérent qui représente ou peut représenter l'activité concernée
- De l'ambassadeur
- De l'équipe de pilotage et de décision

Lorsque l'activité de certains adhérents se chevauchent et peuvent potentiellement générer un malentendu ou un conflit, il sera obligatoire de programmer un échange entre ces deux derniers en présence d'au moins un membre de l'équipe de pilotage et de décision.

But de l'entretien : délimiter et fixer par écrit les champs d'intervention de chacun.

Le compte rendu devra être adressé par écrit à l'ambassadeur ainsi qu'à l'équipe de pilotage et de décision. Cet écrit devra être conservé pendant toute la durée de l'adhésion des adhérents concernés.

Si un sujet n'a pas fait l'objet d'une délimitation lors du premier entretien, il convient de programmer un nouvel échange avec les deux adhérents concernés et un membre de l'équipe de pilotage et de décision. Un compte rendu de mise à jour

devra être établi sur les mêmes conditions que le compte rendu initial.

Pendant la durée de son adhésion, un adhérent ne pourra s'opposer à l'adhésion d'un nouveau membre souhaitant représenter un métier connexe à partir du moment où ce dernier n'empiète pas sur son champ d'application initialement établi (cf liste non exhaustive des métiers fournie par Territoire d'Entrepreneurs).

14) Organisation des clubs d'affaires

Les clubs Territoire d'Entrepreneurs sont constitués d'adhérents. Au-delà du fait que chaque adhérent soit actif au sein de son club, certains d'entre eux peuvent s'impliquer davantage en tant qu'ambassadeur au nombre de deux par clubs.

En plus des deux ambassadeurs, chaque club est constitué de 5 équipes qui participent activement à la vie du club :

- L'équipe pilotage et décision
- L'équipe événements
- L'équipe qualité
- L'équipe croissance et développement
- L'équipe communication

Chaque adhérent sera intégré automatiquement à l'une de ses équipes de manière aléatoire pour une durée de 6 mois et devra s'investir activement afin de participer à la vie et au développement du club.

15) Communication

Dès son adhésion, chaque adhérent autorise Territoire d'Entrepreneurs à faire apparaître son image personnelle et professionnelle via le site internet et l'application mobile.

Son identité personnelle et professionnelle, sa photo ainsi que ses coordonnées professionnelles apparaissent tant auprès de l'ensemble des adhérents que du grand public.

L'adhérent peut demander à tout moment à ce que son profil soit supprimé du site internet et de l'application mobile.

Pour une communication en temps réel, l'adhérent permet également à Territoire d'Entrepreneurs de l'ajouter sur un ou plusieurs outils de communications professionnels accessibles depuis le téléphone mobile (exemple : whatsapp).

16) Droit à l'image

En acceptant l'adhésion aux clubs d'affaires, l'adhérent permet à Territoire d'Entrepreneurs de publier des photos sur internet ainsi que sur les réseaux sociaux faisant apparaître son image.

Chaque adhérent accepte l'utilisation des photos fournies lors de l'adhésion ou prises lors de réunion sur tout support et sans contrepartie, pendant une durée de 5 ans.

Concernant l'image Territoire d'Entrepreneurs, l'adhérent s'oblige à ne pas utiliser la marque sans un accord écrit.

17) Adhésion en ligne

Territoire d'Entrepreneurs permet à ses adhérents de procéder à une adhésion en ligne.

Conformément à la législation RGPD, le futur adhérent doit valider les présentes conditions par le biais d'une case de validation. Cette validation est conservée de façon sécurisée parmi ses fichiers.

Chaque nouvelle adhésion et renouvellement fait l'objet d'un envoi des conditions de fonctionnement par mail à l'adhérent.

Il est établi que l'adhésion en ligne implique également une validation complémentaire des ambassadeurs et de l'équipe de pilotage et de décision (vote à main levée et décision prise à la majorité).

L'adhésion n'est définitivement validée qu'à compter de la réception du dossier complet, de la signature de l'adhésion digitale ainsi que de la validation par les organes prévus à cet effet. Ce processus est valable pour un nouvel adhérent et pour un adhérent en renouvellement.

En cas de refus, un remboursement est effectué en intégralité sur les coordonnées bancaires indiquées par l'adhérent sortant. Ce refus peut être motivé ou non.

18) Mutation

Il est établi que chaque adhérent peut demander à changer de club au terme de son année d'adhésion.

En dehors de cela, Territoire d'Entrepreneurs se réserve le droit d'étudier toute demande de mutation en cours d'année au cas par cas.

Il existe deux conditions à la validation de la mutation demandée :

- Le métier de l'adhérent ne doit pas déjà pas être représenté dans le nouveau club visé
- L'adhérent sortant s'engage à trouver un remplaçant qui fera également l'objet d'une validation collégiale par les organes prévus à cet effet.

19) Règlement des litiges

Dans le cas d'un litige au sein du club ou directement avec l'enseigne Territoire d'Entrepreneurs, chaque adhérent s'engage, en tout premier lieu, à trouver une solution amiable. Il en va de l'intérêt de l'ensemble des adhérents et de l'image véhiculée à l'intérieur et à l'extérieur des clubs.

Tout litige se doit d'être remonté dès sa connaissance, dans les meilleurs délais aux ambassadeurs ainsi qu'à l'équipe de pilotage et de décision.

L'adhérent concerné par le litige s'interdit toute communication au sujet de ce litige tant que le sujet n'a pas été évoqué entre les ambassadeurs et l'équipe de pilotage et de décision.

Si le litige n'est peut se régler à l'amiable et qu'il doit l'être par la voie judiciaire, il devra être traité par le tribunal compétent le plus proche.

La responsabilité de Territoire d'Entrepreneurs ne peut en aucun cas être engagée dans le cadre d'un litige survenu au sein d'un club d'affaires et au sein du centre de formation (entre les adhérents, entre les clients faisant l'objet d'une recommandation, entre un adhérent et Territoire d'Entrepreneurs, entre un stagiaire et un formateur).

En termes de sanctions, une mise à l'épreuve, une suspension provisoire ou une exclusion totale est définitive pourront être envisagées.

Ce type de décision est votée à main levée et à la majorité, par les deux ambassadeurs ainsi que l'équipe de pilotage et de décision. Chaque adhérent décisionnaire devra se prononcer ouvertement et fermement.

Territoire d'Entrepreneurs ou toute personne agissant pour son compte peut à tout moment prendre une décision unilatérale si son image et ses propres intérêts sont menacés.

En cas de suspension ou d'exclusion, l'accès au site internet et à l'application mobile seront immédiatement désactivés.

Cette exclusion entraîne la perte totale et définitive de la cotisation, sans aucune contrepartie.

Territoire d'Entrepreneurs peut également envisager d'exclure plusieurs membres sans contrepartie également, et se réserve le droit de faire valoir ses intérêts en justice si nécessaire.

20) Suivi de la qualité

Territoire d'Entrepreneurs se réserve le droit à tout le moment de pouvoir solliciter les adhérents par le biais d'un ou plusieurs questionnaires sur tout type de sujet relatif au bon fonctionnement des clubs et des formations dispensées.

Chaque adhérent s'oblige à répondre aux différentes sollicitations concernant les questionnaires soumis.

21) Validité des conditions

Les présentes conditions de fonctionnement sont valables à compter du 01/09/2024 et sont révisables à tout moment, moyennant un préavis d'un mois.

Elles sont consultables à tout moment sur demande auprès de Territoire d'Entrepreneurs.

22) Stockage des données

Territoire d'Entrepreneurs est une société de droit français. Le prestataire de son site internet et de son application mobile s'engage à héberger sa base de données en France ou dans l'Union Européenne.

Territoire d'Entrepreneurs s'oblige à conserver confidentielles les données concernant chaque adhérent.

23) Propriété des conditions de fonctionnement

Les présentes conditions sont la propriété de Territoire d'Entrepreneurs.